

## **INFORMATIONS GENERALES SUR L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)**

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur est un brevet de cadre intermédiaire non professionnel qui prépare à la mise en place d'outils de gestion administrative, logistique, financière, matérielle, sanitaire et humaine dans un accueil de loisirs ou un séjour de vacances.

Ce brevet a pour finalité de développer une mission éducative et de diriger un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le BAFD et la spécificité des stages apportent un véritable « plus » d'expérience managériale. Il donne la possibilité aux futurs directeurs de diriger un ACM selon leurs valeurs éducatives et pédagogiques.

L'obtention du BAFD s'effectue à travers la réalisation de 4 étapes de formation qui doivent être réalisées sur une période de 4 ans maximum ainsi qu'un bilan du cursus de formation :

- Étape 1 : session de formation générale.
- Étape 2 : premier stage pratique
- Étape 3 : session de perfectionnement.
- Étape 4 : second stage pratique

### *Bilan de formation :*

A l'issue du second stage pratique, le candidat devra rédiger un bilan de formation sur la globalité de son cursus et l'envoyer à la Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de son lieu d'habitation dans un délai d'un an après la fin de son second stage pratique. Celui-ci est soumis à un jury de la DRAJES en vue du passage en jury et de l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

A noter : le jury se réunit de 1 à 3 fois par an selon les régions (dates disponibles par région sur le site du gouvernement).

## **PUBLICS**

Toute personne souhaitant intervenir dans le domaine de l'animation volontaire

## **INFORMATION IMPORTANTE : FRAPPE D'INTERDICTION**

Elle concerne l'incapacité pénale d'exercer en Accueil Collectif de Mineurs s'appliquant dès l'étape du stage pratique :

Le Code de l'Action Social et des Familles précise que nul ne peut exploiter ni diriger des services ou des lieux d'accueil de mineurs, y exercer une fonction, à quelque titre que ce soit, s'il a fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour un délit prévu dans la liste de l'article L133-6 du CASF.

## **PRE-REQUIS**

- Etre âgé de 18 ans révolus au premier jour de la session de formation
- Etre titulaire du BAFA ou d'un diplôme équivalent.

## **DUREE DE LA FORMATION**

9 jours soit 72 heures (volume horaire : 8 heures/jour)

## **HORAIRES PREVISIONNELS**

Matin : de 09h00 à 12h30

Après-midi : de 13h30 à 18h00

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

---

À l'issue de cette formation, les participants auront acquis des connaissances pédagogiques et pratiques pour animer et encadrer une session de formation :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique
- Prendre en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteur de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.
- Accompagner le directeur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

## **CONTENUS**

---

- Management d'équipe
- Réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs
- Caractéristiques des publics spécifiques
- Communication
- Evaluation des actions mises en œuvre.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

---

- Face à face pédagogique
- Echanges
- Mises en situation, exercices

## **EQUIPE PEDAGOGIQUE**

---

Les membres de l'équipe pédagogique, directeur et formateurs,

- sont titulaires du BAFD ou d'un titre diplôme équivalent.
- Ont au moins deux expériences d'encadrement d'Accueil Collectifs de Mineurs avec des publics différents et au moins une en séjour de vacances.

## **MODALITES D'EVALUATION**

---

- Entretiens d'évaluation de mi-session et de fin de session
- Auto-évaluation formative
- Bilan

## **EFFECTIF**

---

De 10 à 15 maximum

---

**Pour toute question relative à l'accueil des personnes en situation de handicap  
au sein de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent :  
Brice Luhaka – 01 43 38 89 91 – @: referent-handicap@fscf.asso.fr**

---